



Décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet, dans le cadre du Campus Energypolis, pour la construction du BioArk 2 de Viège et du BioArk 3 de Monthey

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS) s'est réunie le 23 avril 2019, de 8h30 à 12h00, salle Zeuzier, Bâtiment de l'EPFL Industrie 17, Sion.

Commission EFCS

Membres	23.04.2019
LÖTSCHER Martin, CVPO ; Président	X
CONSTANTIN Patricia, AdG/LA, Vice-présidente	X
PERROUD Bruno, UDC, rapporteur	X
BRUTTIN Loïc, suppl. PLR	X
DUBUIS Alexandre, Les Verts	MOOS Marie-Angèle
DUBUIS Margaux, AdG/LA	EVEQUOZ Patrick
GUALINO Pierre, PDCB	X
JACQUOD Eric, UDC	BOAND Vincent
PANNATIER Christophe, PDCC	GACHNANG Mathieu
SCHAFEITEL Fabien, PDCC	X
TERRETTAZ Jean-Pierre, PLR	X
WERLEN Egon, suppl. CSPO	X
ZURBRIGGEN Fabian, SVPO	X

Service parlementaire

REYNARD Sarah, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

DARBELLAY Christophe, Conseiller d'Etat, Chef du DEF

DINI Sophia, déléguée cantonale au Campus Energypolis

BIANCO Eric, Chef du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI)

2. Présentation

Le biopharma et le domaine des sciences de la vie prennent de l'importance dans l'économie valaisanne. Le Valais est extrêmement bien positionné dans le manufacturing (fabrication de produits pharma). Le canton est deuxième centre de production en Suisse après la région bâloise dans les domaines des sciences de la vie.

Les plateformes BioArk sont l'interface entre l'industrie, la recherche, la recherche appliquée et le démarrage des activités à haute valeur ajoutées sur les sites biotechnologiques de Viège et de Monthey. A ce titre, elles participent à la convergence de la recherche développée sur le Campus Energypolis et de la valorisation économique. Leur atout réside principalement dans leur capacité à proposer plusieurs types de productions et à modifier une production dans un laps de temps extrêmement court (24 heures) dans le respect des normes en vigueur.

La construction de deux nouveaux bâtiments s'avère nécessaire afin de soutenir la dynamique initiée dans ces domaines en forte croissance, générateurs d'activités et d'emplois à haute valeur ajoutée pour le Valais. En effet, le taux d'occupation des bâtiments devient critique. Or, de par leur mission, les plateformes BioArk doivent veiller à disposer d'espaces libres en suffisance, sans coûts supplémentaires pour les start-up, afin de leur permettre de grandir et de développer leurs activités. Le Conseil d'Etat souhaite soutenir financièrement les projets d'extension des sites BioArk à Viège et Monthey de façon similaire aux bâtiments déjà existants sur ces sites.

BioArk 2 Viège

Le bâtiment BioArk 2 sur le site Lonza à Viège est en cours de construction. En effet, dans le cadre de la promotion économique, la loi (ordonnance sur la loi sur la politique régionale du 9 décembre 2009) permet l'octroi de crédit sur la base d'une autorisation anticipée de démarrage des travaux que demande l'entrepreneur, ce dernier assumant le risque que le crédit ne soit pas octroyé. Dans le cas d'espèce, il n'était pas possible par rapport aux besoins de Lonza d'attendre l'octroi du crédit d'objet pour initier les travaux.

BioArk Visp AG a été créé en 2014 et est propriétaire du bâtiment BioArk 1. Ce bâtiment multifonctionnel intègre des installations de production pour les activités liées aux sciences de la vie, un centre de formation de laborantins en biotech et chimie et des infrastructures de laboratoires pour start-up. Après moins de trois ans d'existence, la totalité des 4000 m² de ce bâtiment est louée et utilisée. Le développement des activités de la Lonza, qui a décidé d'y localiser une partie des activités de formation en lien avec le campus IBEX, offrent des perspectives réjouissantes au bâtiment BioArk 2 en cours de construction.

Les expériences accumulées lors de la construction des précédents bâtiments sur les sites de Viège et de Monthey permettent d'estimer les coûts d'investissement de manière très fiable. La part du canton s'élève à 37% du montant total des investissements, dont la moitié sous forme de prêt.

BioArk 2 Visp	
Budgets d'investissement en CHF	13'500'000
Travaux préparatoires	200'000
Coûts de construction du bâtiment	10'000'000
Aménagements extérieurs	300'000
Frais secondaires	500'000
Aménagements spécifiques sciences de la vie	2'500'000
Financement	
1) BioArk Visp AG	2'000'000
2) Crédits bancaires	6'500'000
3) Co-financement du canton	
Subvention du canton (à fonds perdu)	2'500'000
Prêt sans intérêts du canton	2'500'000

Proposition de financement:

- 5 millions (2.5 subvention + 2.5 prêt sans intérêts)
- 37% de l'investissement
- Prélèvement dans le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle



Source : SETI

La participation du canton se répartit de manière égale entre une subvention à fonds perdu et un prêt sans intérêt. Le prêt est remboursé par la société BioArk Visp AG au travers de la commune de Viège qui en est l'actionnaire majoritaire, montant qui reviendra intégralement dans le Fonds pour le financement des grands projets d'infrastructure du 21^{ème} siècle.

Le terrain demeure propriété de Lonza. Un contrat de droit de superficie a été conclu pour une durée de 80 ans entre Lonza et BioArk Visp AG.

BioArk 3 Monthey

BioArk Monthey SA a été créé en 2003. Les deux bâtiments existants offrent des surfaces de laboratoires et de bureau pour les entreprises de biotechnologies et comprennent deux plateformes préindustrielles opérées par la société Swiss Biotech SA dédiées au diagnostic rapide et son intégration dans des solutions de santé digitale ainsi qu'à la production biotech à petite échelle (médicaments personnalisés). Actuellement, 28 sociétés qui emploient 180 personnes, et l'école intercantonale de laborants occupent les locaux de Monthey. Le taux d'occupation des surfaces (env. 80%) devient critique pour l'accueil d'entreprises et le développement des activités des entreprises déjà présentes.

Le nouveau bâtiment comprendra 6'225 m² de locaux. BioArk Monthey SA fournit le terrain à bâtir (Fr. 2 millions), ce qui porte le budget d'investissement à Fr. 15,5 millions¹. La part du canton s'élève à 34% du montant total des investissements, dont la moitié sous forme de prêt.

¹ La part du canton est à calculer sur la valeur totale comprenant le terrain, soit Fr. 17,5 millions.

BioArk 3 Monthey	
Budgets d'investissement en CHF	15'500'000
Travaux préparatoires	230'000
Coûts de construction du bâtiment	12'500'000
Aménagements extérieurs	600'000
Frais secondaires	650'000
Aménagements spécifiques sciences de la vie	1'520'000
Financement	
1) BioArk Monthey SA	
2) Crédits bancaires	9'500'000
3) Co-financement du canton	
Subvention du canton (à fonds perdu)	3'000'000
Prêt sans intérêts du canton	3'000'000

Proposition de financement:

- 6 millions (3 subvention + 3 prêt sans intérêts)
- 34% de l'investissement
- Prélèvement dans le fonds des grands projets d'infrastructures du 21^e siècle



Source : SETI

Pour l'heure, l'aménagement spécifique pour les sciences de la vie est moins important à Monthey qu'à Viège. A Viège, des clients ont déjà pris des options importantes sur les surfaces, ce qui n'est pas le cas à Monthey. Le BioArk 3 de Monthey est conçu de manière mixte (poutrelles métalliques et béton) et les façades sont démontables afin d'introduire des containers complètement équipés. Cette variante a été choisie pour permettre un aménagement intérieur en fonction des clients.

Financement

Les deux projets présentent un financement distinct. Un éventuel solde positif ou négatif à l'issue de la réalisation de l'un de ces deux projets ne peut pas être attribué à l'autre projet.

Le crédit bancaire n'est pas cautionné par le canton. La participation du canton porte uniquement sur la subvention à fonds perdu et le prêt sans intérêt. L'octroi du crédit bancaire et les conditions reposent sur la forte implication des communes et la valeur du foncier.

Le remboursement des prêts par les communes s'étale sur 20 ans de façon similaire aux conditions prévues dans le cadre d'octroi de crédits NPR.

Au final, la part du canton pour l'extension des sites BioArk à Viège et Monthey s'élève à Fr. 11 millions, dont Fr. 5,5 millions de subventions à fonds perdu.

	Total	dont subvention	dont prêt
Crédit d'objet			
Construction du BioArk 3 à Monthey	6'000'000	3'000'000	3'000'000
Construction du BioArk 2 à Viège	5'000'000	2'500'000	2'500'000
Total	11'000'000	5'500'000	5'500'000

Source : SETI

3. Entrée en matière

VOTE :

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**.

4. Lecture de détail

Pas de proposition de modification.

5. Vote final

Le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'objet, dans le cadre du Campus Energypolis, pour la construction du BioArk 2 de Viège et du BioArk 3 de Monthey est **accepté à l'unanimité** des membres de la commission EFCS.

Le président

Martin Lötscher

Le rapporteur

Bruno Perroud